

L'utilisation d'engrais sur les parcelles de femmes: le programme malawite de subvention aux intrants selon les ménages

Depuis la saison agricole 2005/06, le gouvernement du Malawi met en œuvre un programme de subvention aux intrants agricoles (*Farm Input Subsidy Programme*, FISP). Ce programme est axé sur les ménages pauvres de petits exploitants agricoles et suppose implicitement qu'un ménage est une unité décisionnelle unitaire au sein de laquelle les intrants subventionnés seront utilisés équitablement sur les parcelles contrôlées par les différents membres du ménage. Ce Point Info montre que, dans un contexte socioculturel où les hommes dominent généralement les processus de décisions d'affectation des revenus et des ressources au sein du ménage, il importe de tenir compte de ces aspects pour comprendre l'efficacité des subventions aux intrants et leur rôle possible dans la promotion de l'égalité homme-femme au sein des ménages. L'étude a examiné les différences entre hommes et femmes en matière d'utilisation des engrais en général et des engrais subventionnés en particulier sur les parcelles contrôlées par les hommes et les femmes du ménage.

Discrimination sexuelle, décisions au sein des ménages et subventions

Le FISP est conçu comme un programme ciblé de subvention aux intrants, axé sur les petits exploitants qui possèdent des terres, mais qui n'ont pas les moyens d'acheter des intrants aux prix du marché. L'objectif principal du programme est d'augmenter les revenus et la sécurité alimentaire des petits exploitants en améliorant la productivité agricole. En principe, chaque ménage bénéficiaire du programme reçoit deux bons d'échange donnant droit à des engrais subventionnés et un autre pour des semences subventionnées de légumineuses et/ou de maïs améliorés. Dans la pratique, on a cependant constaté que certains ménages en reçoivent plus ou moins que prévu par le FISP (Dorward et al. 2010). Ces dernières années, les directives en matière de ciblage ont en outre encouragé les communautés à accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les ménages à la charge d'un enfant, d'une femme ou d'un orphelin,

ainsi que les ménages touchés par le VIH/sida (Gouvernement du Malawi, 2008).

Le ciblage des ménages présuppose qu'un ménage est une unité décisionnelle unitaire en matière d'utilisation des engrais. Toutefois, dans de nombreuses communautés rurales malawites, les ménages possèdent le plus souvent plusieurs parcelles, réservées à des cultures différentes et contrôlées par différents membres du ménage. L'affectation des intrants à chacune de ces parcelles peut donc dépendre du pouvoir de négociation relatif de chaque membre du ménage.

De précédentes études sur l'accès aux engrais subventionnés au Malawi ont mis en évidence que les ménages dirigés par une femme sont moins susceptibles de recevoir des coupons que les ménages dirigés par un homme (Chirwa et al. 2011). En outre, les femmes chefs de ménage qui reçoivent des bons d'échange de subvention en reçoivent généralement moins que leurs homologues masculins (SOAS et al. 2008; Dorward et al. 2010). Néanmoins, il semble que cette différence de distribution des coupons entre les hommes et les femmes ne soit pas véritablement perçue au sein des communautés de la région. (Dorward et al. 2010). En outre, pendant la saison 2008/09, 81% des hommes chefs de ménage et 66% des femmes chefs de ménage ont déclaré avoir utilisé leur épargne pour payer le rachat des bons, tandis que les femmes chefs de ménage dépendaient plus souvent de dons (11%) que les hommes chefs de ménage (2%).

Ces observations ne montrent pas qui utilise effectivement les engrais dont dispose le ménage. La même discrimination se manifesterait-elle au sein du ménage quant à l'affectation et l'utilisation des engrais entre

parcelles contrôlées par les différents membres du ménage? Le chef de ménage recevait la plupart des bons d'échange octroyés au ménage. En 2008/09, dans seulement 2,7% des ménages bénéficiaires de bons d'échange, plusieurs personnes y avaient droit et dans 4,1% des ménages bénéficiaires une personne recevait plus de deux bons d'échange. Étant donné que la plupart des bons d'échange revenaient à un seul membre du ménage et qu'il est possible de mettre en commun les bons d'échange au sein des ménages en ayant reçu plusieurs, le mode d'organisation propre au ménage devient important pour déterminer dans quelle mesure les femmes peuvent recevoir et utiliser des engrais subventionnés au sein des ménages.

La présente étude utilise des données qualitatives et quantitatives recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la subvention aux intrants agricoles de 2009 (*Agricultural Input Subsidy Survey*, AISS), relative à la saison agricole 2008/09. Un échantillon de 1 982 ménages ruraux a été sélectionné dans 14 districts. Les données de 4 727 observations au niveau des parcelles ont permis d'examiner l'utilisation des engrais subventionnés au sein de chaque ménage et chaque parcelle était associée au membre du ménage principalement responsable des décisions en matière de culture et d'intrants sur cette parcelle. Des discussions de groupes thématiques ont été organisées dans 8 des 14 districts couverts par l'enquête auprès des ménages. Pour ces discussions, il y avait à chaque fois deux groupes par district: un groupe d'hommes et un groupe de femmes. Dans chaque groupe, les discussions sur les répartitions intra-ménages ont davantage porté sur l'affectation des ressources en général que sur l'utilisation des engrais subventionnés en particulier.

Caractéristiques des ménages de l'échantillon

Au sein des ménages, 71% des 4 727 parcelles sont contrôlées par des hommes et 29% sont contrôlées par des femmes. Le tableau 1 présente les différences, en termes de caractéristiques des individus et des ménages, en fonction du sexe du membre du ménage ayant pris les décisions relatives aux intrants pour la parcelle, quelle que soit la source des engrais. Presque tous les hommes (99%) qui contrôlent des parcelles font partie de ménages dirigés par des hommes, tandis que seulement 28% des femmes chargées du contrôle des parcelles vivent dans des ménages dirigés par des hommes. Ces pourcentages laissent supposer que les femmes exercent peu de contrôle sur

les décisions agricoles dans les ménages dirigés par des hommes. Dans les ménages dirigés par des hommes, seulement 10,4% des parcelles sont contrôlées par des femmes (surtout par les épouses), tandis que seulement 5% des parcelles sont contrôlées par des hommes (3,1% par les époux) dans les ménages dirigés par des femmes.

Des différences significatives apparaissent pour ce qui est de la participation des ménages à la culture du tabac : environ 28% des hommes en charge de parcelles vivent dans des ménages cultivateurs de tabac, contre seulement 15% de femmes. Il n'y a cependant pas eu de différences significatives entre les ménages dont les parcelles sont sous le contrôle d'hommes ou de femmes en ce qui concerne

Tableau 1: Caractéristiques moyennes des membres des ménages selon le sexe des membres en charge du contrôle des parcelles

Variable	Tous	Parcelles contrôlées par les hommes	Parcelles contrôlées par les femmes	Différence moyenne
Âge du membre du ménage	45,98	44,74	49,04	-4,305 ^a
Ménages dirigés par des hommes (0/1)	0,782	0,985	0,281	0,703 ^a
Taille du ménage (équivalent adulte)	4,956	5,122	4,545	0,577 ^a
Superficie des terres du ménage (hectares)	1,224	1,314	1,001	0,313 ^a
Ménages ayant cultivé du tabac 08/09 (0/1)	0,239	0,275	0,150	0,125 ^a
Ménages ayant vendu du maïs 08/09 (0/1)	0,103	0,102	0,106	-0,004
Accès du ménage à un filet de sécurité sociale 07/08 (0/1)	0,146	0,139	0,163	-0,024 ^b

Note : (0/1) indique une variable fictive. Les exposants a, b et c indiquent des différences statistiquement significatives de l'ordre de 1%, 5% et 10%.

la vente de maïs pendant la saison 2008/09. Le tabac est la principale culture commerciale des petits exploitants malawites, alors que le maïs est la principale culture de base. Le sexe des personnes en charge des différentes cultures au sein des ménages tend à indiquer que le tabac est principalement une culture d'hommes, alors que le maïs est « sexuellement neutre ». En tant que culture commerciale, la culture du tabac souffre de la même discrimination sexuelle que le contrôle des revenus dans la société malawite, les hommes contrôlant généralement les activités agricoles commerciales au sein du ménage. L'accès aux filets de sécurité sociale est toutefois légèrement plus élevé chez les femmes en charge de parcelles (16%) que chez les hommes en charge de parcelles (13%).

Caractéristiques agricoles et discrimination sexuelle

Les parcelles contrôlées par les hommes sont en règle générale plus étendues que celles contrôlées par des femmes, alors qu'il n'y a pas de différence entre les sexes en ce qui concerne la fréquence ou l'intensité de l'utilisation d'engrais en général (tableau 2). Le pourcentage de personnes vivant dans des ménages ayant accès aux engrais subventionnés a augmenté, passant de 65% en 2007/08 à 75% en 2008/09. On observe une réelle absence de domination masculine en ce qui concerne l'utilisation des engrais subventionnés, un constat confirmé par les groupes de discussion thématiques dans plusieurs districts. La plupart des discussions de groupes thématiques réunissant des femmes ont révélé que les décisions sur l'utilisation des bons d'échange et des engrais acquis sont prises collectivement par la famille.

Toutefois, dans certaines discussions de groupe thématiques, de participants ont affirmé que l'utilisation des bons d'échange

était décidée principalement par les hommes. Dans un seul district seulement, les femmes du groupe de discussion ont affirmé que, dans un système matrilineaire, les femmes devraient contrôler les bons d'échange. Dans tous les districts, les femmes ont également indiqué qu'il était très improbable que les coupons distribués aux femmes du ménage soient mis en vente. Il ressort de la plupart des groupes de discussion thématiques avec des hommes que les familles étaient impliquées dans les décisions concernant l'utilisation des bons, bien que dans quelques districts les hommes aient révélé qu'ils décidaient généralement eux-mêmes de l'utilisation qui en était faite.

Décider de l'affectation des ressources au sein des ménages

Le tableau 3 présente un résumé des opinions des groupes des hommes et des femmes dans différents districts en ce qui concerne le contrôle au sein du ménage des revenus générés par différentes sources. Les avis divergent; toutefois, selon la plupart des participants, les hommes – surtout les maris – ont tendance à être les principaux décideurs en ce qui concerne l'affectation des ressources au sein du ménage, avec quelques cas de prise de décision conjointe par le mari et l'épouse. Les participants aux groupes de discussion thématiques ont également fait observer que c'est généralement dans les ménages pauvres que l'affectation des ressources est décidée par les hommes: dans les ménages « non pauvres », des discussions précèdent normalement les décisions conjointes concernant l'utilisation des ressources.

Les groupes de discussion « féminins » ont mis en évidence que chacun des membres du ménage contrôle généralement ses propres ressources provenant d'envois de fonds et

du *ganyu* (travail occasionnel en-dehors de la ferme), ce qui apparaissait moins dans les discussions des hommes. Dans de nombreux groupes de femmes, des participantes ont affirmé que les personnes qui reçoivent les envois de fonds sont celles qui contrôlent cette source de revenu et décident de son affectation, parfois en concertation avec d'autres membres de la famille. Il a également été observé que ce sont souvent les femmes qui reçoivent les envois de fonds dans les ménages et qu'elles ont tendance à se réserver le contrôle de ces revenus. Les discussions de groupe thématiques des hommes ont révélé que les décisions concernant l'utilisation des revenus des envois de fonds et du *ganyu*, pourtant contrôlés par les hommes, étaient souvent prises par toute la famille. Certaines discussions avec des groupes de femmes ont en outre fait apparaître que les revenus des entreprises commerciales étaient généralement contrôlés par les entrepreneurs eux-mêmes.

Les groupes de femmes partagent l'idée selon laquelle les hommes, lorsqu'ils contrôlent les ressources du ménage, ont tendance à les utiliser de manière égoïste, par exemple pour acheter de la bière, au détriment du bien-être du ménage. Un point de vue confirmé par des commentaires entendus dans certains groupes de discussion thématiques « masculin ». Un exemple:

« Le mari et la femme s'installent pour discuter de l'affectation des revenus. Le mari s'en réserve une partie pour le dépenser à sa guise, tandis que la femme dépense tout pour les besoins du ménage. » (Groupe de discussion thématique avec les hommes du district de Mzimba.)

La recherche montre que les questions internes aux ménages sont complexes et que le degré de domination masculine sur le contrôle et l'affectation des ressources varie

Tableau 2 : Différences moyennes des caractéristiques agricoles selon le sexe des membres du ménage en charge des parcelles.

Variable	Tous	Parcelles contrôlées par les hommes	Parcelles contrôlées par les femmes	Différence moyenne
Superficie des parcelles (hectares)	0,382	0,399	0,340	0,059 ^a
Utilisation d'engrais (0/1)	0,653	0,649	0,662	-0,014
Taux d'utilisation des engrais (kg/hectare)	107,0	107,5	105,8	1,677
Ménages subventionnés 08/09 (0/1)	0,750	0,757	0,732	0,025 ^c
Ménages subventionnés 07/08 (0/1)	0,652	0,653	0,651	0,002
Ménage utilisant des engrais du commerce 08/09 (0/1)	0,473	0,502	0,401	0,101 ^a
Ménage utilisant des engrais du commerce 07/08 (0/1)	0,342	0,376	0,258	0,118 ^a

Note : (0/1) indique une variable fictive. Les exposants a, b et c indiquent des différences statistiquement significatives de l'ordre de 1 %, 5 % et 10 %.

d'une transaction à l'autre et d'un district à l'autre. Dans certains cas aussi, les sources de revenu sont individualisées et les membres du ménage qui gagnent ces revenus sont aussi ceux qui les contrôlent. On observe aussi de plus en plus de décisions collectives, au sein des ménages, s'agissant de types de revenus particuliers tels que la vente de produits et les allocations sociales.

Quelles parcelles obtiennent des engrais au sein du ménage?

L'hypothèse selon laquelle l'utilisation d'engrais au sein du ménage est sexuellement neutre a fait l'objet d'une analyse par régression multiple associant la probabilité d'utiliser les engrais sur les parcelles individuelles des

membres du ménage au sexe, tout en vérifiant aussi d'autres facteurs. Le sexe du membre chargé des décisions en matière d'intrants et de culture sur la parcelle était la variable clé pour la description de la prise de décision en matière d'utilisation des engrais. L'étude a donc examiné les effets combinés, sur l'utilisation des engrais sur la parcelle, du sexe du membre du ménage, de la taille de la parcelle, de l'âge du chef de ménage, du type de chef de ménage, de la culture de tabac, de la vente de maïs, de l'accès aux filets de sécurité sociale et des accès antérieurs aux engrais subventionnés, ainsi que des variables fictives par district. Les résultats ont confirmé des différences liées au sexe dans le taux d'utilisation d'engrais – au détriment des parcelles contrôlées par des femmes – dans les ménages qui en disposent, quel que soit le

Tableau 3: Décisions en matière d'affectation des ressources au sein des ménages selon les groupes de discussion thématiques

Source de revenu	Décideurs	Nombre de GDT d'hommes	Nombre de GDT de femmes
Revenus commerciaux	<i>Hommes</i>	4	5
	<i>Conjointement</i>	2	1
	<i>Individus</i>	0	2
Revenus de la vente de produits	<i>Hommes</i>	4	6
	<i>Conjointement</i>	2	2
Revenus de programmes de travaux publics	<i>Hommes</i>	3	4
	<i>Conjointement</i>	2	2
	<i>Individus</i>	1	1
Revenus du <i>ganyu</i>	<i>Hommes</i>	4	5
	<i>Conjointement</i>	2	3
Envois de fonds	<i>Hommes</i>	3	3
	<i>Femmes</i>	0	1
	<i>Conjointement</i>	2	0
	<i>Individus</i>	1	4

Note: Deux groupes de discussion thématiques (1 groupe d'hommes et 1 groupe de femmes) étaient organisés dans chacun des 8 districts examinés.

mode d'acquisition (commerce ou subvention). L'analyse sexo-spécifique de l'affectation des engrais au sein des ménages fait apparaître plusieurs résultats.

D'abord, les parcelles contrôlées par les femmes reçoivent généralement moins d'engrais que les parcelles contrôlées par les hommes. La probabilité d'utilisation d'engrais tombe à 28% pour les parcelles contrôlées par des femmes. Cependant, ce pourcentage n'est valable que lorsque l'analyse porte sur l'ensemble des ménages subventionnés et non subventionnés. L'accès aux engrais subventionnés change positivement la donne pour les parcelles contrôlées par des femmes, puisque la probabilité de bénéficier de l'application d'engrais augmente de 35% par rapport aux parcelles contrôlées par des femmes dans les ménages qui sont dirigés par un homme et ne reçoivent pas de bons d'échange.

Ensuite, dans les ménages dirigés par un homme, les parcelles contrôlées par des femmes sont moins susceptibles de recevoir des engrais que les parcelles contrôlées par des hommes. Ce n'est toutefois le cas que si le ménage a aussi accès aux engrais du commerce et non dans les ménages qui ont accès uniquement aux engrais subventionnés. La discrimination est donc moins marquée pour les parcelles contrôlées par des femmes et bénéficiant d'engrais subventionnés dans les ménages dirigés par un homme que dans les ménages qui disposent également d'engrais du commerce.

Troisièmement, il n'y a pas de différence liée au sexe de la personne en charge de la parcelle en ce qui concerne l'utilisation d'engrais au sein de l'échantillon des ménages disposant uniquement d'engrais subventionnés, ce qui porte à croire que dans ces ménages, les engrais subventionnés sont efficacement affectés.

Quatrièmement, l'accès aux engrais du commerce pendant la saison 2008/09 a favorisé les parcelles contrôlées par des femmes et augmenté la probabilité d'utilisation sur les parcelles de 21% par rapport aux parcelles contrôlées par des hommes ou aux parcelles contrôlées par des femmes dans les ménages ne disposant pas d'engrais du commerce.

Cinquièmement, la superficie de la parcelle contrôlée par le membre du ménage joue également un rôle. Les parcelles plus grandes sont davantage susceptibles de bénéficier de l'application d'engrais que les parcelles plus petites. Toutefois, les parcelles appartenant à des ménages possédant plus de terres reçoivent généralement moins d'engrais, probablement en raison du fait que la plupart des ménages ruraux ont peu d'argent et ont tendance à être très sélectifs quant aux zones d'utilisation d'engrais.

Sixièmement, on observe une corrélation positive entre la commercialisation des activités agricoles et la probabilité d'utiliser des engrais sur les parcelles. La culture de tabac augmente la probabilité d'utiliser des engrais sur la parcelle de 8 à 14%, alors que la vente de maïs augmente la probabilité d'utiliser des engrais de 9 à 13%. Les résultats semblent indiquer que la commercialisation permet aux ménages d'investir dans des engrais pour la productivité de leurs parcelles.

Enfin, la pauvreté vécue pendant la saison 2007/09 pourrait expliquer l'utilisation limitée d'engrais par les ménages pendant cette année, les parcelles appartenant aux ménages pauvres étant moins susceptibles de bénéficier de l'application d'engrais, quelle que soit la disponibilité d'engrais du commerce ou subventionnés. Toutefois, dans les ménages

disposant uniquement d'engrais subventionnés, la pauvreté n'influence pas l'utilisation d'engrais.

Conclusion

Cette étude apporte des preuves de l'existence de différences entre les hommes et les femmes en matière d'affectation des engrais aux parcelles au sein des ménages. Bien que les femmes chefs de ménage soient moins susceptibles de recevoir des bons d'échange, la prise de décision potentiellement conjointe prévaut quand il s'agit d'utiliser des engrais subventionnés au sein du ménage, ce qui réduit la discrimination dont souffrent les parcelles contrôlées par des femmes. La plupart des engrais subventionnés étant destinés à la culture de maïs – à des fins de subsistance, les femmes peuvent probablement avoir une plus grande puissance compensatrice puisqu'elles répondent aux besoins alimentaires de base du ménage. L'étude laisse supposer que les transferts sociaux axés sur la fourniture de services de base, tels que les subventions aux intrants pour la sécurité alimentaire des ménages, sont vraisemblablement utilisés efficacement, même s'ils sont axés sur les ménages, plutôt que sur des membres de ces ménages. L'étude montre en outre qu'il est

important d'analyser les questions de genre dans le programme de subventions, en ne se limitant pas à examiner les différences, en termes d'engrais subventionnés, entre ménages dirigés par des hommes ou par des femmes mais en incluant une analyse de l'utilisation des engrais subventionnés au sein des ménages.

Références

Chirwa, E. W., Matita, M. and Dorward, A. (2011) 'Factors Influencing Access to Agricultural Input Subsidy Coupons in Malawi'; FAC Working Paper 027, Brighton, UK: Future Agricultures Consortium.

Dorward, A., Chirwa, E. and Slater, R. (2010) 'Evaluation of the 2008/9 Agricultural Input Subsidy Malawi: Report on Programme Implementation', report presented to the Government of Malawi and DFID, Lilongwe, Malawi: Malawi Government and DFID (Malawi).

GOM (Government of Malawi) (2008) 'The 2008/2009 Farm Inputs Subsidy Programme: Implementation Guidelines', Lilongwe, Malawi: Ministry of Agriculture and Food Security, Government of Malawi.

SOAS (School of Oriental and African Studies), Wadonda Consult, Overseas Development Institute and Michigan State University (2008) 'Evaluation of the 2006/7 Agricultural Input Supply Programme, Malawi', report presented to the Government of Malawi and DFID, Lilongwe, Malawi: Malawi Government and DFID (Malawi).

Remerciements

Ce Point info a été rédigé par **Ephraim W. Chirwa, Peter M. Mvula, Andrew Dorward et Mirriam Matita** pour **Future Agricultures Consortium**. **Beatrice Ouma et Elaine Mercer** sont les rédactrices en chef de cette série. Pour en savoir plus au sujet de cette série de Points Infos, visitez www.future-agricultures.org

Future Agricultures Consortium vise à encourager un débat critique et un dialogue politique sur l'avenir de l'agriculture en Afrique. Le Consortium est un partenariat entre plusieurs organisations africaines et anglaises axées sur la recherche. Secrétariat de Future Agricultures Consortium, Université du Sussex, Brighton BN1 9RE, Royaume-Uni.

T +44 (0) 1273 915670 E info@future-agricultures.org

Future Agricultures invite les lecteurs à citer ou à reproduire ses documents dans leurs propres publications. En échange, Future Agricultures Consortium demande d'être cité en référence et de recevoir une copie de ladite publication.

Funded By



Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement britannique.